



PROCÈS-VERBAL

**Réunion extraordinaire
du Consortium Centre Jules-Léger,
tenue le jeudi 4 décembre 2025, en vidéoconférence.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La réunion extraordinaire siégeant en comité plénier à huis clos du Consortium Centre Jules-Léger du 4 décembre 2025 est ouverte à 12 h 02.

SONT PRÉSENTS :

Présidente: Johanne Lacombe

Vice-présidence : Samia Ouled Ali

**Conseillères et conseillers
scolaires :** Melinda Chartrand, Suzanne Salituri, Benoit Fortin

Directeur de l'éducation : Jean-François Boulanger

Membres de l'administration : Johanne Fiset, Caroline Portelance, Simon Lacharité

Secrétaire de séance : Janie Mayer

INVITÉS: Martine Viau (Marcil Lavallée)

ABSENCE MOTIVÉE: Jeannette Labrèche

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOTION 1, RÉOLUTION CCJL/25-26/09

Il est proposé par la conseillère Chartrand
Appuyé du conseiller Fortin

QUE soit adopté tel que présenté l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du CCJL du 4 décembre 2025.

Adoptée

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêt n'est soulevée sur un des sujets au présent ordre du jour.

3. POINTS DE DÉCISION OU DE DISCUSSION

3.1. Rapport de l'auditeur

La présidence invite la direction de l'éducation de présenter l'auditeur qui présentera le rapport des états financiers vérifiés. Mme Martine Viau de la firme Marcil Lavallé fait la présentation de l'audit financier qui a été fourni au préalable.

12:49 L'auditeur quitte la rencontre.

Les commentaires suivants sont soulevés:

- L'excédent annuel de 120 406 \$ sera reporté à l'année suivante.
- Le suivi des comptes à recevoir et à payer doit être renforcé pour éviter les ajustements comptables futurs.
- Certains comptes à recevoir (42 % du total) sont en attente depuis plus de 3 mois, ce qui pourrait nécessiter une révision des politiques de recouvrement.
- L'utilisation des honoraires professionnels et consultants a augmenté en lien avec le projet Lire un jour, lire toujours et des frais juridiques additionnels.
- Les codes de taxe (TVH/TPS) doivent être vérifiés pour s'assurer que seules les sommes admissibles sont réclamées.

MOTION 2, RÉOLUTION CCJL/25-26/10

Il est proposé par le conseiller Fortin
Appuyé de la conseillère Chartrand

QUE soit reçu le rapport CCJL/03/2025-2026 portant sur les états financiers audités de l'année scolaire 2024-2025, tel que présenté à la réunion extraordinaire du CCJL du 4 décembre 2025.

Adoptée

MOTION 3, RÉOLUTION CCJL/25-26/11

Il est proposé par la conseillère Chartrand
Appuyé du conseiller Fortin

QUE soit adopté le rapport sur les états financiers audités pour l'année 2024-2025, effectué par la firme comptable Marcil Lavallée et en annexe au rapport CCJL/03/2025-2026, tel que présenté à la réunion extraordinaire du 4 décembre 2025 du Consortium Centre Jules-Léger.

Adoptée

4. COMMUNICATION ET APPUI AU CONSEIL

- Sans objet

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

MOTION 4, RÉOLUTION CCJL/25-26/12

Il est proposé par la conseillère Chartrand
Appuyé de la conseillère Ouled Ali

QUE la réunion extraordinaire du Consortium Centre Jules-Léger du 4 décembre 2025 soit levée à 12 h 50.

Adoptée



Johanne Lacombe, Présidente
Adopté le 18 décembre 2025

MOTION 4, RÉOLUTION CCJL/25-26/16